



Les coureurs devront passer tous les points de contrôle définis par l'organisateur.  
Les coureurs devront enlever leurs peaux seulement sur l'espace indiqué par les organisateurs.  
Les montées s'effectueront obligatoirement avec les peaux et fixations en position montée.  
Les descentes s'effectueront sans les peaux et avec les fixations et chaussures en position descente.

## **ARTICLE 5 : REGLE POUR LE CLASSEMENT DE LA FORMULE COMPETITION**

L'objectif est de faire le maximum de tours en 1h00.

Au bout d'une heure, les concurrents encore en piste pourront terminer leur dernier tour. Un chronomètre sera déclenché et le temps qu'ils mettront à terminer leur dernier tour sera comptabilisé et servira à départager les concurrents ex-aequo.

Aucun concurrent ne pourra repartir pour un tour une fois l'heure passée.

## **ARTICLE 6 : RAVITAILLEMENT**

Un ravitaillement sera mis en place dans la zone d'arrivée à l'issue de la course.

## **ARTICLE 7 : MATERIEL**

Les concurrents veilleront à avoir sur eux en permanence le matériel suivant :

- o une lampe frontale allumée tout au long du parcours
- o un casque

## **ARTICLE 8 : RÉCOMPENSES**

La remise des prix aura lieu sur place à l'issue de la course.

Les trois premiers hommes et femmes + les 3 premiers jeunes seront récompensés.

## **ARTICLE 9 : DROIT A L'IMAGE**

Les participants à la Ronde du Grand Crêt autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

## **ARTICLE 10 : CNIL**

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées au personnel habilité du Club des Sports de Manigod qui seront responsables du traitement de ces données. Ces données sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants. Les participants sont susceptibles de recevoir par email des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits ainsi que sur d'autres manifestations organisées par le Club des Sports de Manigod. Par l'intermédiaire du Club des Sports de Manigod, les participants peuvent être amenés à recevoir des informations et/ou propositions d'autres associations ou sociétés partenaires. Conformément à la [loi « informatique et libertés »](#), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant l'organisation: par email à l'adresse [aigle@csmanigod.com](mailto:aigle@csmanigod.com), ou courrier postal, accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé à Club des Sports de Manigod – Immeuble Herbelaine – Col de Merdassier – 74230 Manigod. Vos demandes seront prises en compte dans un délai maximum de 48 heures – jours ouvrables-, sauf pour les demandes transmises par courrier postal, qui requièrent un délai de 8 jours.

## **ARTICLE 11 : ASSURANCE**

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par les organisateurs, garantissant les organisateurs, les préposés ainsi que les participants, conformément aux articles L.321-1, L.331-9, L331-11, L.331-12, R.331-14, A.331-2, A.331-3 du Code du Sport.

## **ARTICLE 12 – CONDITIONS GENERALES**

Le simple fait de s'inscrire de son plein gré à cette épreuve entraîne l'acceptation sans aucune restriction du présent règlement et engage le concurrent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve, dégageant ainsi de toute responsabilité les organisateurs en cas d'incident ou d'accident pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve et découlant du non-respect du présent règlement.